

Questions and Answers / Questions et Réponses

No./N°

1

Project Description / Description de projet		
Validation Specialist for Clinical Trial Material Facility/ Spécialiste de la validation pour l'installation de matériel pour essais cliniques		
Solicitation No./ N° de sollicitation 22-58149	Project No./N° de projet	W.O. No./N° d'ordre de travail
Departmental Representative / Représentant Ministériel Mike Cox	Date 11 April, 2024	
<p>Notice:</p> <p>This Q&A shall form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the RFP.</p>		<p>Avis:</p> <p>Cet Q&R fait partie intégrale des dossiers d'appel d'offres; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec la DDP.</p>

Q1. Can you confirm if the Integrity Declaration form must be submitted with the rfp in the event of no infringement?

A1. The Integrity Declaration form is only required if one of the following conditions is met:

Guidance Document for the Declaration Form

This Integrity declaration form is for use by bidders in procurement processes and by vendors, purchasers, tenants and lessors in real property transactions. In this form, the term “supplier” includes bidders, vendors, purchasers, tenants and lessors. The term “party” is used in this form to include suppliers and affiliates.

The Integrity provisions contained in instruments involved in procurement processes and real property transactions require a supplier to submit an Integrity declaration form when one or more of the following conditions apply:

1. the **supplier** has, in the past three years, been charged with or convicted of one of the offences listed in the [Ineligibility and Suspension Policy](#) (the “policy”); and/or
2. the **supplier** has, in the past three years, been charged with or convicted of a criminal offence in a country other than Canada that, to the best of the supplier’s knowledge and belief, may be similar to one of the offences listed in the policy; and/or
3. one of the **supplier’s affiliates**¹ has, in the past three years, been convicted of one of the offences listed in the policy, or has, in the past three years, been convicted of a criminal offence in a country other than Canada that, to the best of the supplier’s knowledge and belief, may be similar to one of the offences listed in the policy; and/or
4. the supplier is unable to provide any of the certifications required by the [Integrity provisions](#).

Q2. Can you confirm that submissions should only be sent to the following email address - NRC.BidReceiving-ReceptiondesSoumissions.CNRC@nrc-cnrc.gc.ca ?

A2. Yes, submissions must be sent the noted email address

Q1. J’aimerais savoir si -Intégrité – Formulaire de déclaration doit être remis avec le rfp dans le cas d’absence d’infraction

R1. Le formulaire de déclaration d’intégrité n’est requis que si l’une des conditions suivantes est remplie

Document d'orientation sur le formulaire de déclaration d'intégrité

Le présent formulaire de déclaration d'intégrité (le « formulaire ») est destiné aux soumissionnaires dans le cadre des processus d'approvisionnement et aux fournisseurs, acheteurs, locataires et locateurs dans le cadre des opérations immobilières. Dans ce formulaire, le terme « fournisseur » inclut les soumissionnaires, les fournisseurs, les acheteurs, les locataires et les locateurs. Le terme « partie » désigne les fournisseurs et les affiliées.

Les dispositions relatives à l'intégrité contenues dans les textes relatifs aux processus d'approvisionnement et aux transactions immobilières exigent que le fournisseur remette un formulaire de déclaration d'intégrité complété si un ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent :

1. **le fournisseur** a au cours des trois dernières années, été accusé ou condamné d'une infraction énumérée dans la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (la « politique ») et/ou;
2. **le fournisseur** a été accusé ou condamné d'une infraction criminelle au cours des trois dernières années dans un pays autre que le Canada, et cette infraction peut, au meilleur de la connaissance du fournisseur, s'apparenter à l'une des infractions énumérées dans la politique; et/ou
3. une de ses **affiliées** [Note en bas de page 1](#) a au cours des trois dernières années, été condamné d'une infraction énumérée dans la politique, ou a été condamné d'une infraction criminelle au cours des trois dernières années dans un pays autre que le Canada, et cette infraction peut, au meilleur de la connaissance du fournisseur, s'apparenter à l'une des infractions énumérées dans la politique ; et/ou
4. le fournisseur n'est pas en mesure de fournir les attestations exigées dans les [dispositions relatives à l'intégrité](#).

Le formulaire doit être présenté uniquement lorsque l'un de ces cas s'applique au fournisseur. Si aucun formulaire n'est remis, cela signifiera qu'aucun des cas ne s'applique au fournisseur.

Q2 : J'aimerais confirmer que les soumissions doivent uniquement être envoyées au email suivant - NRC.BidReceiving-ReceptiondesSoumissions.CNRC@nrc-cnrc.gc.ca

R2 : Oui, les soumissions doivent être envoyées à l'adresse e-mail indiquée